

OBLIGATIONS EMERGING MARKETS (OEM)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **OBLIGATIONS EMERGING MARKETS** est un groupe de placements géré activement, composé d'emprunts des marchés émergents libellés en monnaies locales.
- L'indice de référence est le JP Morgan GBI EM Global Diversified.

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- Les placements se concentrent sur des emprunts d'Etat et d'entreprises des marchés émergents libellés en monnaies locales et doivent être effectués dans des titres pour lesquels il existe un marché liquide.
- 100% du groupe de placements peuvent être investis dans des emprunts d'Etat; la part des emprunts d'entreprises s'élève au maximum à 25%.
- Aussi bien les investissements directs que les investissements indirects en parts de fonds de placement de tiers sont admis. Le groupe de placements peut en principe être investi à 100% dans des placements collectifs.
- Des instruments dérivés standardisés ou non standardisés peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique de placement. Ces transactions peuvent être conclues en bourse sur un autre marché réglementé ouvert au public ou de gré à gré avec une banque ou un établissement financier spécialisé dans ce genre de transactions (OTC).
- Une attention particulière est accordée à la diversification. La part de chaque pays et monnaie ne dépasse pas 25%. Les cinq principaux pays ne représentent pas plus de 75% du groupe de placements.
- La durée du groupe de placements ne dépasse pas 8 ans dans des circonstances normales.
- Le rating moyen du portefeuille est d'au minimum BBB-.
- Le portefeuille peut détenir des dépôts à terme fixe, des placements sur le marché monétaire et des avoirs en compte courant en francs suisses auprès de banques de premier ordre en Suisse ou à l'étranger.
- Le groupe de placements est en principe intégralement investi.



Directives de placement

- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 30.11.2013